

# CYBER RÉFLEXES

## PROTÉGER VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

### 1 APPRENEZ À RECONNAÎTRE LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (RP)

Un renseignement personnel :

- Permet d'identifier une personne physique, directement ou indirectement.
- Est susceptible de distinguer cette personne par rapport à une autre.



#### BONNES PRATIQUES

- Considérez les RP d'employé(e)s comme non confidentiels : le nom, le titre, la fonction, le courriel et les coordonnées professionnelles.
- Considérez comme **sensible** un RP qui suscite un haut degré d'attentes raisonnables en matière de vie privée, en raison de sa nature ou du contexte de son utilisation.
- Un RP peut par exemple concerner la santé, les caractéristiques biologiques, les croyances religieuses ou philosophiques, le groupe ethnique ou l'état des finances.

### 3 UTILISEZ DES OUTILS SÉCURITAIRES POUR LES PARTAGER

Avant de transmettre des renseignements sensibles comme votre numéro d'assurance social, exigez un moyen sécuritaire. Et oubliez le courriel !



#### BONNES PRATIQUES

- Protégez les documents confidentiels en les chiffrant avec un mot de passe.
- Privilégiez les outils sécuritaires autorisés par l'Université, comme ceux de Microsoft 365.

### 5 IDENTIFIEZ UN INCIDENT DE CONFIDENTIALITÉ

Un incident de confidentialité se définit de plusieurs façons :

- L'accès ou l'utilisation non autorisé à un RP
- La communication non autorisée d'un RP
- La perte d'un RP (vol de carte, perte de clé USB, etc.) ou autre atteinte à la protection d'un RP



#### BONNES PRATIQUES

- Signalez tout incident, réel ou présumé, via ce [formulaire en ligne](#)
- Si vous avez la capacité ou l'autorité pour le faire, prenez les mesures requises pour limiter l'étendue de l'incident et arrêter la pratique non autorisée.

### 2 PROTÉGEZ VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS EN LIGNE

Limitez les renseignements personnels que vous publiez sur les réseaux sociaux et ne les partagez que si vous le jugez absolument nécessaire.



#### BONNES PRATIQUES

Posez des questions avant de fournir vos renseignements à des organismes ou des entreprises :

- Pourquoi recueillez-vous mes renseignements ?
- À quoi serviront-ils ?
- Pendant combien de temps les conserverez-vous ?

### 4 CONNAISSEZ BIEN VOS DROITS

En matière de RP, il est important de savoir ce que vous pouvez considérer comme légitime et ce qui ne l'est pas. Une organisation doit vous dire pourquoi elle recueille vos RP et avec qui elle les partage.



#### BONNES PRATIQUES

- Sentez-vous à l'aise d'accepter ou de refuser l'utilisation de vos renseignements. Vous pourrez modifier ce choix à tout moment.
- Dans le doute, posez des questions sur ce que l'on vous demande.
- Vous pouvez demander une copie de tout RP qu'une organisation détient à votre sujet. Vous pouvez aussi exiger qu'ils soient corrigés ou détruits, sous certaines conditions.

**?** Vous avez des questions concernant les RP ?  
Contactez le *Bureau de la protection des renseignements personnels (BPRP)* à l'adresse [prp@sg.ulaval.ca](mailto:prp@sg.ulaval.ca)

Plus d'information sur  
[ulaval.ca/cybersecurite](http://ulaval.ca/cybersecurite)

**Victime ou témoin d'une fraude?**

**Signalez-le rapidement au Centre de cyberfédense ULaval.**



UNIVERSITÉ  
LAVAL